

TRAVAILLER AVEC LE DPO : COMPRENDRE LE MÉTIER ET SES OBLIGATIONS_1675

800 € HT (tarif inter) | REF : -ENV1020
TARIF SPÉCIAL : particuliers et demandeurs d'emploi

Ce métier de DPO (Data Protection Officer) est apparu suite aux évolutions majeures relatives aux obligations légales et à l'évolution de la réglementation liée à la protection des informations et de la vie privée et de la question de la sécurité des systèmes d'information. Le cadre légal autour de ce métier est présenté dans le cadre de ce module de formation.

PROGRAMME

Présentation de la genèse de la loi informatique et libertés

- Fondements philosophiques.
- Historiques et perspectives.
- "Informatique et libertés" en France, en Europe et dans le reste du monde.

Principes clés du droit français

- Principes.
- Augmentation des droits des personnes concernées.
- Renforcement des obligations de sécurité.
- L'intégration de la vie privée.

La vision européenne

- Historique de la loi.
- Présentation du cadre légal européen.

Introduction à la loi Informatique et libertés

- Définitions des notions clés.
- Présentation des acteurs : responsable de traitement, sous-traitant, destinataire, personne concernée, tiers autorisé.

Introduction aux autres textes

- Code du travail.
- LCEN.
- Hadopi.
- Loppsi.
- Santé Publique.
- Loi CADA etc.



2

JOURS

14

HEURES

OBJECTIFS

Acquérir les fondamentaux juridiques en vue d'appréhender le métier de DPO. Découvrir le cadre légal autour de ce nouveau métier

PUBLIC | PRÉREQUIS

PUBLIC

Délégué à la protection des données, Data Protection Officer, correspondant informatique et libertés - CIL, informaticiens en lien avec la sécurité des données ou tout responsable de projet en systèmes d'information.

PRÉREQUIS

Savoir naviguer sur Internet

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE LA FORMATION
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

MÉTHODOLOGIE

PÉDAGOGIQUE

Théorie | Cas pratiques | Synthèse

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation qualitative des acquis tout au long de la formation et appréciation des résultats

DATES ET LIEUX

Aucune session ouverte